

DEC n° 0 95 /2023

DECISION

Objet : Annulation de la décision 35 du 8 mars 2023 relative à la participation au projet « C'est mon Patrimoine » avec l'Association les amis du musée communal Jeanne Devos, La Drac, le Collectif HF Matrimoine et la Compagnie Détournement ayant pour intitulé « Sensibilisation au patrimoine culturel Flamand par la photographie et l'œuvre de Jeanne Devos » sur 7 journées entre juillet et septembre 2023

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de La Compagnie Détournement
- Considérant que cette décision n'avait pas lieu d'être prise en application de la délibération du Conseil Municipal par laquelle le Maire est chargé par délégation de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT,
- Le Maire soussigné,

DECIDE:

ARTICLE 1 : D'annuler la décision 035/2023 et d'inscrire une demande de subvention exceptionnelle au profit de l'association « Des amis du musée communal Jeanne Devos » par voie d'une délibération au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 2 : la présente décision sera portée au registre des délibérations de la commune.

A Wormhout le 21/09/ 2023
Le Maire,

David CALCOEN



*Adjointe
déléguée*

Acte rendu exécutoire par
Dépôt en sous-Préfecture le : 22/09/ 2023
Publication ou notification le : 22/09/ 2023

Le Maire,



David CALCOEN

*Adjointe
déléguée*